

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 243-2022, 247-2022, 167-2022 ET 277-2022-01

1. Lors d'une séance tenue le 21 février 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 243-2022, 247-2022, 167-2022 et 277-2022-01 intitulés :

Règlement numéro 243-2022 – Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Règlement numéro 247-2022 – Règlement modifiant le règlement fixant la rémunération des membres du conseil

Règlement numéro 167-2022 – Règlement concernant le contrôle des chiens, des chats et autres animaux

Règlement numéro 277-2022-01 – Règlement général de taxation et tarification de la municipalité des Coteaux

2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 17 janvier 2022
Adoption du projet de règlement	Le 17 janvier 2022
Adoption du règlement	Le 21 février 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 22 février 2022

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 22^e jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

